

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 16

3 janvier 2013

### SOMMAIRE

Acuitis Luxembourg S.à r.l. ....	748	InterV Investment S.à r.l. ....	760
Altrimenti Culture ....	755	Jindalee S.à r.l. ....	727
AM Global Holding ....	740	Juno S.A. ....	725
Anex Group S.A. ....	763	LGT Fund Management (Lux) S.A. ....	729
Angor International S.A. ....	723	Lion/Rally Lux 1 ....	726
Anthos S.à r.l. ....	724	Lyxos Finances ....	739
Ascari SA ....	724	Matroplex Trading and Investments S.A. .....	729
Baffin Bay S.à r.l. ....	728	MOSSELIN INCORPORATION S.A., so- ciété de gestion de patrimoine familial .....	733
Barber S.à r.l. ....	728	Multi Challenge Sicav ....	727
BGM Sicav - FIS S.C.A. ....	728	Pacific Mezz Investco S.à r.l. ....	768
BRC S.à r.l. ....	725	Parador & BRW Projekt S.à r.l. ....	750
Cedobar 3 S.à r.l. ....	723	Pilar Treasury S.à.r.l. ....	746
Dean Foods European Holdings, S.à r.l. ..	729	Podolux S.à r.l. ....	766
Famosa Luxembourg S.C.A. ....	734	Real Estate Madeleine S.A. ....	723
Folsom Investments S.à r.l. ....	768	Real Estate Management S.A. ....	741
Galactus S.à.r.l. ....	725	Scitec International S.à r.l. ....	752
Gesteam S.à r.l. ....	725	Serviflex S.à r.l. ....	743
Green Orange S.A. ....	724	"Société Civile de Gestion SR22" ....	723
Haarslev Holding S.à r.l. ....	726	Socoval S.A. ....	722
Hampton CSP Luxembourg S.à r.l. ....	722	Spinelle Investments S.à r.l. ....	722
Heerema Group Services S.A. ....	768	Terranum Lux Ventures I ....	757
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l. ....	730	Uni Com. Investment Group S.A. ....	722
HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l. .....	753	Victorlux Sàrl ....	766
Hobbykënschtler Lëtzebuerg, a.s.b.l. ....	737	VisionAires S.à r.l. ....	726
H & R S.à.r.l. ....	724		
IHS Luxembourg S.à r.l. ....	727		
Immobilière In der Ronnwies Sàrl ....	726		

**Socoval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 86.398.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 31 Août 2012:*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOVAL S.A.

Référence de publication: 2012152027/12.

(120200215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.015.355,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 167.042.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 21 novembre 2012*

1) Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2) Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPINELLE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012152033/17.

(120200578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Hampton CSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 157.586.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites du conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg au 31-33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012152365/13.

(120200987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Uni Com. Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 76.407.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CG CONSULTING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012152701/12.

(120201105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**"Société Civile de Gestion SR22", Société Civile.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg E 177.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale du 29 décembre 2010*

En remplacement de M. Alain DE KETELAERE, est nommée gérant la société 4U CONSULT SARL, ayant son siège social 1, rue de l'Eglise à L-3391 PEPPANGE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111606 .

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012157432/12.

(120208088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Cedobar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 104.850.

—  
Il est porté à connaissance du Registre que Harald Alexander Wassink, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle comme suit:

de:

208, Herengracht, NL - 1016BS Amsterdam

vers le:

Barbara Strozziilaan 364, Eurocenter II 4<sup>th</sup> Floor, 1083 HN Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Harald Alexander Wassink

*Gérant*

Référence de publication: 2012157561/18.

(120207993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.  
R.C.S. Luxembourg B 143.357.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social est transféré au 4, Montée des Tilleuls, L- 2621 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157885/12.

(120208571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Angor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 65.298.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012158077/12.

(120208903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Ascari SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.613.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12.11.2012*

*Sixième résolution:*

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ, Thierry FLEMING et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCARI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012158083/17.

(120209411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Anthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 137.886.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2012 au siège social que:  
Suite à la démission de Mr Michel de Groot de son poste de gérant de la Société en date du 29 novembre 2012, le conseil de gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012158078/15.

(120208822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Green Orange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 157.168.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012158262/12.

(120209387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**H & R S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 5, Quai de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 78.246.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012158265/10.

(120209203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Galactus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.581.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012158249/10.

(120209502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

**Gesteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 98.428.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2012 au siège social que:  
Suite à la démission de Mr Michel de Grootte de son poste de gérant de la Société en date du 29 novembre 2012, le conseil de gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012158241/17.

(120208935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

**BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 99.842.

En date du 14 septembre 2012, BR Global Investments Limited, associé unique de la Société, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à BRC-Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.171.555.

En conséquence, BRC-Global S.à r.l. est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRC S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012158113/15.

(120209400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

**Juno S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 142.741.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUNO S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012158316/12.

(120209059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

**Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012158335/12.

(120209318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Haarslev Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 640.505.670,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.797.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Haarslev Holding S.à r.l. du 28 novembre 2012*

1. Acceptation de la démission de Monsieur Hannu Ryöppönen, né le 25 mars 1952 à Pernaja, Finlande, résidant à Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland, LE15 7TA, Royaume-Uni, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 21 novembre 2012.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Claes Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, résidant à 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 20 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012158266/19.

(120209071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Immobilière In der Ronnwies Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 9, rue Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 92.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012158293/10.

(120209366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**VisionAires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 169.299.

Le siège social de la société VisionAires S.à r.l., sise au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-169299 a été dénoncé avec effet au 23 novembre 2012.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012158588/13.

(120209382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Jindalee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 350.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 97.354.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 1<sup>er</sup> novembre 2012*

L'associé unique de Jindalee S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit;

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012:

\* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante "Gérant" avec effet au 1 novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

\* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante "Gérant" avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

\* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.  
Luxembourg, le 21 novembre 2012. Christina Horf.

Référence de publication: 2012152409/18.

(120200994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**IHS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.002,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 171.974.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privée signée le 16 octobre 2012, que les 15,002 parts sociales de la société IHS Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171974, ont été transférées à la société IHS Global Investments Inc. S.C.S., ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171545.

Suite à ce transfert, le capital social de la société IHS Luxembourg S.à r.l. est détenu comme suit:

15,002 parts sociales détenues par IHS Global Investments Inc. S.C.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152386/18.

(120200896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Multi Challenge Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 166.868.

—  
*Extrait de la résolution du conseil d'administration du 31 octobre 2012:*

Est nommé membre en date du 31 octobre 2012 au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Mr Raffaele BARTOLI, Membre du conseil d'administration, 6 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

*Pour Multi Challenge Sicav*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Francesco MOLINO / Guillaume ANDRE

*Director / Director*

Référence de publication: 2012152507/17.

(120200980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Baffin Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.214.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012*

L'associé unique de BAFFIN BAY S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012:

\* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante "Gérant" avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

\* Philip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- de nommer la société suivante "Gérant" avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

\* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.  
Luxembourg, le 16 novembre 2012. Christina Horf.

Référence de publication: 2012152191/18.

(120200879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Barber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.887.

—  
EXTRAIT

En date du 20 novembre 2012, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad de son poste de gérant est acceptée avec effet au 24 octobre 2012;

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichehn, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 24 octobre 2012 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Wim Rits, gérant

- Virginia Strelen, gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152192/18.

(120200968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**BGM Sicav - FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 140.039.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution de la société en commandite par actions BGM SICAV-FIS S.C.A., société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thirry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en commandite par actions BGM SICAV-FIS S.C.A., société d'investissement à capital variable*

Ferdinand BURG

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012152200/18.

(120200874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.998.

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 26 octobre 2012:

- renouvellement des mandats de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Madame Florence Rao en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012152474/18.

(120201125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Dean Foods European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.335.

Suite à la liquidation de WhiteWave International, Limited, en date du 10 octobre 2012 les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- WhiteWave International, Limited, ayant son siège social au 57/63 Line wall Road, GBZ-199 Gibraltar, et immatriculée sous le numéro 102526 auprès du Companies House of Gibraltar, ne détient plus aucune part de la Société.

- WhiteWave European Management Holdings, S.C.S., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 171966 auprès du RCS Luxembourg, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

*Gérant*

Référence de publication: 2012152253/19.

(120200774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**LGT Fund Management (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 159.463.

*Auszug aus den Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 9. November 2012*

Am 9. November 2012 hat der alleinige Aktionär der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von PricewaterhouseCoopers, soicété cooperative, mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg und eingeschrieben beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B65.477, zum zugelassenen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre, welche im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. November 2012.

LGT Fund Management (Lux) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012152447/17.

(120200892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

## HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 8.688.741,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million seven hundred fifty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 1.757.800,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, and

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million twenty-two thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 1.022.175,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698,

both here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on November 19, 2012.

The said proxies, signed *in varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of July 30, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2044 of September 30, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of March 8, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1094 of April 28, 2012.

III. The Company's share capital is set at seven million twenty-four thousand seven hundred two Euro (EUR 7.024.702,00) represented by seven million twenty-four thousand seven hundred two (7.024.702) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one million six hundred sixty-four thousand thirty-nine Euro (EUR 1.664.039,00) in order to increase it from its current amount of seven million twenty-four thousand seven hundred two Euro (EUR 7.024.702,00) to eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8.688.741,00), by the creation and issuance of one million six hundred sixty-four thousand thirty-nine (1.664.039) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of one million four hundred seventeen thousand fifty (1.417.050) shares for a total subscription price of one million four hundred seventeen thousand fifty Euro (EUR 1.417.050,00) by HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prenamed, by payment in cash in the same amount;

3. Subscription and full payment of two hundred forty-six thousand nine hundred eighty-nine (246.989) shares for a total subscription price of two hundred forty-six thousand nine hundred eighty-nine Euro (EUR 246.989,00) by HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prenamed, by payment in cash in the same amount;

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's bylaws, so that it reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8.688.741,00) represented by eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one (8.688.741) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each".

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million six hundred sixty-four thousand thirty-nine Euro (EUR 1.664.039,00) in order to increase it from its current amount of seven million twenty-four thousand seven hundred two Euro (EUR 7.024.702,00) to eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8.688.741,00), by the creation and issuance of one million six hundred sixty-four thousand thirty-nine (1.664.039) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

HEPP IV Luxembourg Master S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for one million four hundred seventeen thousand fifty (1.417.050) shares for a total subscription price of one million four hundred seventeen thousand fifty Euro (EUR 1.417.050,00), and fully pays them up by a contribution in cash in the same amount; and

HEPP IV Luxembourg Master III S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for two hundred forty-six thousand nine hundred eighty-nine (246.989) shares for a total subscription price of two hundred forty-six thousand nine hundred eighty-nine Euro (EUR 246.989,00), and fully pays them up by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of one million six hundred sixty-four thousand thirty-nine Euro (EUR 1.664.039,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Following the above increase of the share capital, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8.688.741,00) represented by eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one (8.688.741) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2.700,00).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un million sept cent cinquante-sept mille huit cents Euros (EUR 1.757.800,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088, et

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un million vingt-deux mille cent soixante-quinze Euros (EUR 1.022.175,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698,

toutes les deux ici représentées par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 19 novembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.» (ci-après, la Société), avec siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154832, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044, en date du 30 septembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, en date du 8 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094, en date du 28 avril 2012.

III. Le capital social de la Société est fixé à sept millions vingt-quatre mille sept cent deux Euros (EUR 7.024.702,00) représenté par sept millions vingt-quatre mille sept cent deux (7.024.702) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million six cent soixante-quatre mille trente-neuf Euros (EUR 1.664.039,00) pour le porter de son montant actuel de sept millions vingt-quatre mille sept cent deux Euros (EUR 7.024.702,00) à huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et un Euros (EUR 8.688.741,00) par la création et l'émission d'un million six cent soixante-quatre mille trente-neuf (1.664.039) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Approbation de la souscription d'un million quatre cent dix-sept mille cinquante (1.417.050) parts sociales et du paiement du prix total de souscription d'un million quatre cent dix-sept mille cinquante Euros (EUR 1.417.050,00) par HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prénommée, par paiement en numéraire du même montant;

3. Approbation de la souscription de deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf (246.989) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 246.989,00) par HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prénommée, par paiement en numéraire du même montant;

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour en adopter la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et un Euros (EUR 8.688.741,00) représenté par huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et un (8.688.741) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent soixante-quatre mille trente-neuf Euros (EUR 1.664.039,00) pour le porter de son montant actuel de sept millions vingt-quatre mille sept cent deux Euros (EUR 7.024.702,00) à huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante-et-un Euros (EUR 8.688.741,00) par la création et l'émission d'un million six cent soixante-quatre mille trente-neuf (1.664.039) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prénommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à un million quatre cent dix-sept mille cinquante (1.417.050) parts sociales pour un prix total de souscription d'un million quatre cent dix-sept mille cinquante Euros (EUR 1.417.050,00), et les libère intégralement par un apport en numéraire du même montant; et

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prénommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf (246.989) parts sociales pour un prix total de souscription de deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 246.989,00), et les libère intégralement par un apport en numéraire du même montant.

Le montant total d'un million six cent soixante-quatre mille trente-neuf Euros (EUR 1.664.039,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et un Euros (EUR 8.688.741,00) représenté par huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et une (8.688.741) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sru-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15431. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155170/180.

(120204877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**MOSELIN INCORPORATION S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.677.

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MOSELIN INCORPORATION S.A., société de gestion de patrimoine familial», ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, constituée au Panama aux termes d'un acte notarié du 27 décembre 1989 (la «Société»). Le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte notarié en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1673 du 25 juillet 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2130 du 12 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Johanna Tenebay, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisa Paola Armandola, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. dissolution et mise en liquidation de la société;
2. nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43.298).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J. TENEBAY, E. P. ARMANDOLA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14842. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012153140/59.

(120201579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Famosa Luxembourg S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152559, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1090, of May 25, 2010, and which the bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 16, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 446 of February 20, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia Rouckert, private employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders represented by virtue of eleven (11) proxies given under private seal on November 15, 2012, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at ninety-eight thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 98.281,00), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's authorized capital by an amount of nine thousand one hundred Euro (EUR 9.100,00) in order to raise it from its present amount of one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00) to one hundred million nine thousand one hundred Euro (EUR 100.009.100,00).

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the Company's authorized capital by an amount of nine thousand one hundred Euro (EUR 9.100,00) in order to raise it from its present amount of one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00) to one hundred million nine thousand one hundred Euro (EUR 100.009.100,00).

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at ninety-eight thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 98.281,00) represented by ninety thousand nine hundred ninety-nine (90.999) class A ordinary shares (hereinafter the Class A Shares), one (1) management share (hereinafter the Management Share) and seven thousand two hundred eighty-one (7.281) class B ordinary shares (hereinafter the Class B Shares and together with the Class A Shares being referred to hereinafter as the Ordinary Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at one hundred million nine thousand one hundred Euro (EUR 100.009.100,00) represented by nine thousand one hundred (9.100) Class A Shares and one hundred million (100.000.000) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class B Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

Any share premium paid on the subscription of shares of a given class shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The amount of the premium account of a given class of shares may be used to provide for the payment of any shares of that class, which the Company may redeem, from its shareholders.

The Management Share shall be held by Famosa S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 152433, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Ordinary Shares and the Management Share are and shall remain registered shares."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Famosa Luxembourg S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152559, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 2010, publié le 25 mai 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1090, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 446 en date du 20 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de onze (11) procurations données sous-seing privé le 15 novembre 2012, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt et un Euros (EUR 98.281,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital autorisé de la Société à concurrence de neuf mille cent Euros (EUR 9.100,00) pour le porter de son montant actuel de cent million d'Euro (EUR 100.000.000,00) à cent million neuf mille cent Euros (EUR 100.009.100,00).

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société à concurrence de neuf mille cent Euros (EUR 9.100,00) pour le porter de son montant actuel de cent million d'Euro (EUR 100.000.000,00) à cent million neuf mille cent Euros (EUR 100.009.100,00).

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide d'approuver la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un Euro (EUR 98.281,00) représenté par quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (90.999) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), une (1) action de commandité (ci-après l'Action de Commandité) et sept mille deux cent quatre-vingt-un (7.281) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B et ensemble avec les Actions de Catégorie A étant définies ci-après les Actions Ordinaires), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à cent million neuf mille cent Euro (EUR 100.009.100,00) représenté par neuf mille cent (9.100) Actions de Catégorie A et cent million (100.000.000) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les Statuts ou tels que définis dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des actions ordinaires de catégorie B émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. Le Gérant est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de quelconque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises, excepté si défini autrement dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. En plus du capital souscrit, il devrait être mis en place un compte de prime pour chaque catégorie d'action dans lequel toute prime payée sur n'importe quelle action de cette catégorie, en plus de sa valeur nominale, sera transférée.

Toute prime payée sur la souscription d'actions d'une catégorie donnée devrait toujours rester attachée aux actions sur lesquelles elle a été payée et devrait être remboursée exclusivement aux propriétaires desdites actions.

Le montant du compte de prime d'une catégorie donnée d'actions pourra être utilisé afin de permettre le paiement de toutes actions de cette catégorie que la Société pourra racheter de ses actionnaires.

L'Action de Commandité est détenue par Famosa S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152433, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont et resteront nominatives.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15411. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155112/167.

(120204954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

### **Hobbykënschtler Lëtzebuerg, a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7374 Bofferdange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.354.

#### STATUTS

Entre les soussignés, dénommés ci-après membres fondateurs, est constituée une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

- Eliane Lothritz, employée privée e.r., de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7374 Bofferdange, 251, rte de Luxembourg
- Marcel Gras, employé publique, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7374 Bofferdange, 251, rte de Luxembourg
- Kim Fandel, graphiste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1742 Luxembourg, 39, rue JP Huberty
- Sonja Heinisch, rentière, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1275 Luxembourg, 25, beim Béinchen

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Hobbykënschtler Lëtzebuerg, a.s.b.l

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à L-7374 Bofferdange, 251, rte de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet d'aider au soutien des artistes et des créateurs amateurs nationaux, à la création et la diffusion d'œuvres d'art et de rendre l'accessibilité des membres au grand public.

L'association peut effectuer toutes opérations ou organiser toutes activités qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

#### **Chapitre 2 - Membres**

**Art. 5.** L'association regroupe les personnes physiques ou morales admises à adhérer aux présents statuts sous l'une des qualités suivantes: membres actifs, membres associés et membres d'honneur. Seuls les membres actifs disposent du droit de vote.

**Art. 6.** Le nombre des membres est illimité: il ne peut cependant être inférieur à trois.

**Art. 7.** La qualité de membre actif est accordée à toute personne physique ou morale qui adhère aux présents statuts et peut fournir un avantage à l'association en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Le membre actif est admis, sur proposition du président, par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le conseil d'administration décide souverainement.

**Art. 8.** La qualité de membre associé est réservée à toute personne physique qui soutient, collabore ou s'associe aux activités de l'association.

**Art. 9. Démission / Exclusion.** Tout membre peut se retirer de l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts, à l'objet de l'association ou en cas d'infraction aux présents statuts. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 10. Ressources / Cotisations.** Les ressources de l'association comprennent notamment le montant des cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur, les produits d'activités lucratives non récurrentes et toutes autres ressources légales ou réglementaires.

L'admission d'un don au profit de l'association ne donne aucun droit au donateur de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres actifs est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et ne pourra dépasser 50 Euros (cinquante Euros), (indice de vie 100). La cotisation annuelle des membres associés et membres d'honneur est fixée annuellement par l'assemblée générale et ne pourra dépasser 10 Euros (dix Euros), (indice de vie 100).

### Chapitre 3 - Comité

**Art. 11.** L'association est administrée par un comité qui se compose de trois membres au moins, dont le président, le secrétaire et le trésorier.

Les membres du comité sont élus pour 5 ans par l'assemblée générale. Lorsqu'un administrateur cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité peut provisoirement prévoir son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le membre du comité alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du comité désignent entre eux pour la durée de 5 ans un président, un secrétaire et un trésorier. Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent être adressées (par écrit) au président (au plus tard 48 heures) avant l'assemblée générale.

Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du président. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix, émises par les membres présents.

Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président et du secrétaire ou du trésorier.

### Chapitre 4 - Assemblée générale

**Art. 12.** L'assemblée générale se réunit annuellement dans le courant du mois de janvier au jour, heure et lieu dans l'avis de convocation.

Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le comité ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Les convocations sont faites huit jours au moins à l'avance par lettres individuelles indiquant obligatoirement l'ordre du jour.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents (en cas de partage la voix du président est déterminante) sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

Chaque membre de l'assemblée a une voix.

Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre par procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus que deux membres.

L'assemblée générale délibère sur la nomination et la révocation des administrateurs. L'assemblée générale entend les rapports du comité sur la situation financière de l'association.

Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, sur le prochain budget et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Deux réviseurs de caisse, non membres du comité, sont désignés annuellement par l'assemblée générale.

### Chapitre 5 - Divers

**Art. 13.** Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif.

**Art. 14.** La dissolution de l'association est régie par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 15.** En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à une bienfaisance.

**Art. 16.** Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se référeront à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 17.** L'assemblée constituante, qui s'est réunie à Bofferdange, le 25 novembre 2011 a approuvé les présents statuts.

Signatures.

Référence de publication: 2012153753/101.

(120202560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

### Lyxos Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.158.

### DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Chrystelle PROTH, directrice financière, demeurant à F-51430 Bezannes, agissant au nom et pour le compte de la société anonyme MONTEBELLO FINANCES («la Société»), avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 81 805, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2012 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, une société anonyme sous la dénomination de LYXOS FINANCES, au capital social actuel de quarante mille euros (40 000.- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune;

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 594 du 12 avril 2007;

- que cette Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B No 124 158;

- que la totalité des quatre cents (400) actions de la société anonyme LYXOS FINANCES ont été réunies entre les mains du mandant, la société anonyme MONTEBELLO FINANCES, préqualifiée;

- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme LYXOS FINANCES, avec effet immédiat;

- que partant, l'actionnaire unique qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la société anonyme LYXOS FINANCES se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et reprend à son compte tout le passif social et tous les engagements de la Société, sans restriction ni réserve, même inconnus à l'heure actuelle;

- que, partant, la liquidation de la société anonyme LYXOS FINANCES est dès lors achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au réviseur d'entreprises agréé de la Société;

- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la Société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la Société dissoute, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signés: C. PROTH, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15393. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154523/45.

(120204035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

---

**AM Global Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.898.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

la société anonyme «ArcelorMittal», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82454,

ici représentée par Madame Linda Qeqeh, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2012.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule associé de «AM Global Holding» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102898, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 16 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par acte notarié en date du 28 septembre 2012, pas encore publié au Mémorial C.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trois milliards trois cent mille euros (EUR 3.000.300.000.-) à trois milliards huit cent mille euros (EUR 3.000.800.000.-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale sans désignation de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission totale de dix-sept milliards quatre cent vingt-huit millions quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 17.428.424.980.-).

*Souscription et libération*

L'actionnaire unique, déclare souscrire à la part sociale et déclare la libérer entièrement en numéraire, de sorte que la somme de dix-sept milliards quatre cent vingt-huit millions neuf cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 17.428.924.980.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de dix-sept milliards quatre cent vingt-huit millions neuf cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 17.428.924.980.-) sera alloué comme suit: cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) au capital social et dix-sept milliards quatre cent vingt-huit millions quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 17.428.424.980.-) pour le compte de prime d'émission.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les dix mille et deux (10.002) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes de la Société contre vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois milliards huit cent mille euros (EUR 3.000.800.000.-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. QEQEH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15228. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012154941/61.

(120205227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**Real Estate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 138.102.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Real Estate Management S.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 138102, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 18. April 2008 gemäß notarieller Urkunde gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1246 vom 22 Mai. 2008 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarielle Urkunde vom 11. Januar 2011, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1002 vom 13. Mai 2011 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 11.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Tom Lahure, Angestellter, geschäftsansässig in Sandweiler, welcher Herrn Jérôme Schmit, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Tom Lahure, Angestellter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von vierundsiebzigttausendvierhundert Euro (EUR 74.400) vertreten durch zweihundertvierzig (240) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310), um es von einem jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000), vertreten durch hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310) auf hundertfünftausendvierhundert Euro (EUR 105.400) vertreten durch dreihundertvierzig (340) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310) zu bringen.

2. Schaffung eines genehmigten Kapitals in Höhe von hundertfünftausendvierhundert Euro (EUR 105.400).

3. Änderung von Artikel 3 der Gesellschaftssatzung.

4. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von vierundsiebzigtausendvierhundert Euro (EUR 74.400) vertreten durch zweihundertvierzig (240) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310), um es von einem jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000), vertreten durch hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310) auf hundertfünftausendvierhundert Euro (EUR 105.400) vertreten durch dreihundertvierzig (340) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310) zu bringen.

### Zeichnung und Zahlung

Die zweihundertvierzig (240) neuen Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310) werden wie folgt gezeichnet:

- dreiunddreissig (33) neue Aktien durch Herrn Marco SGRECCIA, geboren zu Differdange am 28. Februar 1970, wohnhaft in L-4974 Dippach, 4, rue des Romains,

hier vertreten durch Herrn Tom Lahure, vorgeannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht,

- dreiunddreissig (33) neue Aktien durch Herrn Fabio MAROCHI, geboren zu Differdange am 16. Februar 1970, wohnhaft in L-4174 Esch-sur-Alzette, 36, rue Mathias Koener,

hier vertreten durch Herrn Tom Lahure, vorgeannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht,

- einhundertvierundsiebzig (174) neue Aktien durch die Aktiengesellschaft "GETRAL S.A.", mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 96608,

hier vertreten durch Herrn Tom Lahure, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht,

Diese zweihundertvierzig (240) neuen Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310) werden zu einem Viertel (1/4) in bar eingezahlt für einen Betrag von neuntausenddreihundert Euro (EUR 18.600) welcher der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht wie es dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Besagte Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, ein genehmigtes Kapital, das gezeichnete Kapital ausgenommen, für eine Dauer von fünf Jahren ab der Veröffentlichung im Amtsblatt Luxemburg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) gegenwärtiger Urkunde, auf hundertfünftausendvierhundert Euro (EUR 105.400) eingeteilt in dreihundertvierzig (340) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310) festzusetzen.

Der Bericht des Verwaltungsrates gemäss Artikel 32-3 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, über die Schaffung eines genehmigten Kapital, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegefügt.

### Dritter Beschluss

Folglich des Vorgehenden, beschließt die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

« **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt hundertfünftausendvierhundert Euro (EUR 105.400) vertreten durch dreihundertvierzig (340) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310).

Das genehmigte Kapital, das gezeichnete Kapital ausgenommen, wird für die nachstehend aufgeführte Dauer auf hundertfünftausendvierhundert Euro (EUR 105.400) festgesetzt, eingeteilt in dreihundertvierzig (340) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des Weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren Veröffentlichung im Amtsblatt Luxemburg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) gegenwärtiger Urkunde, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden und in bar, durch Aufrechnung mit unbestrittenen, bestimmten und vorzüglich forderbaren Guthaben von Aktionären bei der Gesellschaft oder durch Sacheinlagen eingezahlt werden. Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder erfolgten Kapitalerhöhung ist der Verwaltungsrat ermächtigt, diesen Artikel notariell entsprechend abzuändern.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handlungsgesellschaften, wie abgeändert, und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Lahure, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15291. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155391/106.

(120205176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**Serviflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 172.994.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Christophe JEITZ, né le 7 août 1979 à Luxembourg, demeurant au 31, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Serviflex S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société aura pour objet l'achat et la vente de pièces détachées.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Christophe JEITZ, prénommé, et libérées entièrement par le souscripteur prredit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.
2. Monsieur Christophe JEITZ, né le 7 août 1979 à Luxembourg, demeurant au 31, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. JEITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. LAC/2012/55179. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155412/145.

(120204838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 119.650,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Pilar Management, L.P., a limited partnership existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Register of Companies of Bermuda under number 39774, and

- Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 48-1251538,

both represented by Léonie Toulemonde, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on November 15, 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Pilar Treasury S.à r.l." (the Company), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117221, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of June 6, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 1584 of August 21, 2006, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 3048 of December 13, 2011.

II. The Company's share capital is set at one hundred thirty-three thousand one hundred United States Dollars (USD 133.100,00) represented by six hundred seventy (670) class 2 shares, six hundred sixty-four (664) class 3 shares, six hundred sixty-four (664) class 4 shares and six hundred sixty-four (664) class 5 shares, all with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The Shareholders resolve to decrease the Company's share capital by the amount of thirteen thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 13.450,00) to reduce it from its present amount of one hundred thirty-three thousand one hundred United States Dollars (USD 133.100,00) to one hundred nineteen thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 119.650,00), through the cancellation of two hundred and sixty-nine (269) class 2 shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, held by Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, prenamed, and their reimbursement in the aggregate amount of thirteen thousand four hundred and fifty United States Dollars (USD 13.450,00), together with the repayment of the related share premium in the amount of eighty-six millions four hundred twentyone thousand two hundred United States Dollars (USD 86.421.200,00), and the payment of the related portion of distributable profits in the amount of one hundred eighty millions ninety-two thousand three hundred twenty-one United States Dollars (USD 180.092.321,00) out of the retained earnings of the Company, by payment in cash in the total amount of two hundred sixtysix millions five hundred twenty-six thousand nine hundred seventy-one United States Dollars (USD 266.526.971,00), from the Company to Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, prenamed.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The Company's share capital is fixed at one hundred nineteen thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 119.650,00) represented by four hundred one (401) class 2 shares, six hundred sixty-four (664) class 3 shares, six hundred sixty-four (664) class 4 shares and six hundred sixty-four (664) class 5 shares, all with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.00) each."

V. Pursuant to the above, the Shareholders resolve to decrease the Company's legal reserve account by the amount of one thousand three hundred forty-five United States Dollars (USD 1.345,00) in order to decrease it from its present amount of thirteen thousand three hundred ten United States Dollars (USD 13.310,00) to eleven thousand nine hundred sixty-five United States Dollars (USD 11.965,00), corresponding to ten percent (10%) of the Company's share capital, by reimbursement in cash of the amount one thousand three hundred forty-five United States Dollars (USD 1.345,00) from the Company to Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, prenamed.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Pilar Management, L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 39774, et

- Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, a société à responsabilité limitée établie et existante selon les loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès de Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 48-1251538,

tous les deux représentés par Léonie Toulemonde, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 15 novembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles. Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les Associés) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Pilar Treasury S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117221, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 6 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1584 du 21 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire instrumentaire, en date du 31 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3048 du 13 décembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent trente-trois mille cent Dollars Américains (USD 133.100,00) représenté par six cent soixante-dix (670) parts sociales de catégorie 2, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 3, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 4 et six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 5, d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société à concurrence de treize mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 13.450,00) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-trois mille cent Dollars Américains (USD 133.100,00) à cent dix-neuf mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 119.650,00) par l'annulation de deux cent soixante-neuf (269) parts sociales de catégorie 2 d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, détenues par Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, prénommée, et leur remboursement pour un montant total de treize mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 13.450,00), ensemble avec le repayment de la prime d'émission y relative d'un montant total de quatre-vingt-six millions quatre cent vingt et un mille deux cents Dollars Américains (USD 86.421.200,00) et le paiement de la portion y relative des profits distribuables pour un montant de cent quatre-vingt millions quatre-vingt-douze mille trois cent vingt et un Dollars Américains (USD 180.092.321,00) à partir des profits reportés à nouveau de la Société, par paiement en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-six millions cinq cent vingt-six mille neuf cent soixante-et-onze Dollars Américains (USD 266.526.971,00) de la Société à Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, prénommée.

IV. Faisant suite à la résolutions ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié, pour lui donner désormais la teneur suivante: «Article 6. Premier paragraphe. Le capital social de la Société est fixé à cent dix-neuf mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 119.650,00) représenté par quatre cent une (401) parts sociales de catégorie 2, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 3, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 4 et six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 5, d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.»

V. En vertu de ce qui précède, les Associés décident de diminuer le compte de réserve légale à concurrence de mille trois cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 1.345,00) afin de le porter de son montant actuel de treize mille trois

cent dix Dollars Américains (USD 13.310,00) à onze mille neuf cent soixante-cinq Dollars Américains (USD 11.965,00), correspondant à dix pourcent (10%) du capital social de la Société, par remboursement en numéraire du montant de mille trois cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 1.345,00) de la Société à Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, prénommée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toulemonde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15317. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155349/135.

(120204951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

#### **Acuitis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 156.155.

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 6365, rue de Merl,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de: La société anonyme dénommée «HERON OPTIQUE ET AUDITION S.A.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146870,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée dans la société à responsabilité limitée «Acuitis Luxembourg S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2127 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker, constituée par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée le 18 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2511 du 19 novembre 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 156155.

Ensuite la comparante, représentée comme indiqué ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique dûment représentée constate que l'associée de la société «Acuitis Luxembourg S.à r.l.» est la société dénommée actuellement «HERON OPTIQUE ET AUDITION S.A.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146870, dont la dénomination a été changée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, prénommée, en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1649 du 30 juin 201.

#### *Deuxième résolution*

L'associée dûment représentée décide l'ajout d'un alinéa à l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, directement ou indirectement dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- La commercialisation et la distribution de tous produits et services ayant un rapport avec l'optique lunetterie, l'audioprothèse, et plus généralement la commercialisation et la distribution de tous produits et services ayant un rapport avec la vue et l'ouïe, et ce sous toutes formes et selon tous procédés existants ou à venir, y compris par l'exploitation d'une franchise et / ou par internet;

- La mise au point, le développement et la fabrication de produits ayant un rapport avec l'optique lunetterie, l'audioprothèse, et plus généralement de tous produits ayant un rapport avec la vue et l'ouïe;

La société a également pour objet:

- La mise au point de concepts de magasins et de canaux de distribution en lien avec les activités liées à l'audition et à l'optique et ce sous toutes formes et selon tous procédés existants ou à venir, y compris par internet;

- La concession de la marque et du savoir faire Acuitis dans le cadre de la création d'un ou plusieurs réseau(x) de distribution sous quelque forme que ce soit, notamment par le développement de réseaux de distributeurs franchisés;

- la vente au détail de films et pellicules photographiques;

- tous services dans le domaine de l'audiovisuel et notamment la prise de vues photographiques, le développement et la vente de pellicules ou films photographiques, la réalisation de travaux photographiques, reprographiques et autres.

- à titre secondaire, la prise, la gestion et la cession de toutes participations, valeurs mobilières, droits sociaux ou d'intérêts dans toutes sociétés et entités,

- et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'exploitation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

#### *Troisième résolution*

L'associée dûment représentée décide d'augmenter le capital social de la Société de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-) à SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000.-) par la création et l'émission de TROIS CENT MILLE (300.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1.-) chacune, à souscrire et à libérer entièrement par un apport en nature par l'associée unique existant, constitué par une créance envers la société.

#### *Quatrième résolution*

L'associée dûment représentée décide d'émettre TROIS CENT MILLE (300.000) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de TROIS CENT MILLE (300.000) parts sociales à SIX CENT MILLE (600.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Les TROIS CENT MILLE (300.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique existant la société anonyme dénommée «HERON OPTIQUE ET AUDITION S.A.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146870.

L'associée dûment représentée a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-) existant à son profit et détenue envers la société et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'une évaluation approuvée par le gérant de la société, suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 8 novembre 2012, qui après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'associée dûment représentée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000.-) représenté par SIX CENT MILLE (600.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à € 1.800.-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SCHWEIZER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/11/2012. Relation: EAC/2012/15671. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154895/99.

(120205204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

---

### **Parador & BRW Projekt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 52, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 173.006.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BRW S.à r.l. mit Sitz in L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 151.170 (NIN 2010 2402 074),

hier rechtsgültig vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Reiner BLADT, Bauingenieur, wohnhaft in L-5552 Remich, Route de Mondorf, 51.

2.- Die Aktiengesellschaft PARADOR REAL ESTATE S.A., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10a Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 89.669 (NIN 2007 2233 051),

hier rechtsgültig vertreten durch die Delegierte des Verwaltungsrates Frau Roswitha LENHART, Kauffrau, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 10a, Wisswee,

Welche Komparentinnen vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "PARADOR & BRW PROJEKT S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bech-Kleinmacher. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Immobilien, die Entwicklung, Verwertung und die Verwaltung von eigenen und fremden Immobilien sowie alle damit im Zusammenhang stehende Geschäfte.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-), eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BRW S.à r.l. mit Sitz in L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 151.170, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Die Aktiengesellschaft PARADOR REAL ESTATE S.A., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 89.669, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## Titel III. Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend sechshundert Euro (€ 1.600.-).

### Erklärung

Die Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafterinnen, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Reiner BLADT, Bauingenieur, geboren in Sehndorf (Deutschland) am 4. Juni 1960, wohnhaft in L-5552 Remich, route de Mondorf, 51.

- Herr Manfred ZONKER, Projektentwickler, geboren am 17. Dezember 1959 in Hermeskeil (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Im Brühl, 9.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5405 Bech-Kleinmacher, 52, route du Vin.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. BLADT, R. LENHART, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1983. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 28. November 2012.

Référence de publication: 2012155356/115.

(120205262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

### **Scitec International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.254.

### EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 16 novembre 2012 que:

- la société PEF VII Investment Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société SCITEC INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à SCITEC HOLDING B.V., ayant son siège social au 123, Fred. Roeskestraat, Olympic Plaza, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas.

Cette cession de part a été notifiée et acceptée par la société SCITEC INTERNATIONAL S.à r.l. en date du 16 novembre 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société SCITEC INTERNATIONAL S.à r.l. est détenu comme suit:

SCITEC HOLDING B.V., ayant son siège social au 123, Fred. Roeskestraat, Olympic Plaza, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas: 500 parts

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151975/20.

(120199912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.022.175,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.698.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

HEPP IV Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141642, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 3, a sub-fund of Heitman European Property Partners IV, a mutual investment fund-specialized investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 19, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated November 20, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2547 dated December 30, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated January 18, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 816 dated March 28, 2012.

II. The Company's share capital is set at nine hundred ninety-six thousand Euro (EUR 996.000,00) represented by thirty-nine thousand eight hundred forty (39.840) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-six thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 26.175,00) to raise it from its present amount of nine hundred ninety-six thousand Euro (EUR 996.000,00) to one million twenty-two thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 1.022.175,00) by creation and issuance of one thousand forty-seven (1.047) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

*Subscription - Payment*

HEPP IV Management Company S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 3, through its proxy holder, declares to subscribe for all the New Shares and fully pays them up in the nominal amount of twenty-six thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 26.175,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of twenty-six thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 26.175,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Following the above increase of the share capital, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one million twenty-two thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 1.022.175,00) represented by forty thousand eight hundred eighty-seven (40.887) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

HEPP IV Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141642, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV, Compartiment 3, un compartiment du fonds Heitman European Property Partners IV, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 19 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2547 en date du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 816 en date du 28 mars 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 996.000,00) représenté par trente-neuf mille huit cent quarante (39.840) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six mille cent soixante-quinze Euros (EUR 26.175,00) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 996.000,00) à un million vingt-deux mille cent soixante-quinze Euros (EUR 1.022.175,00) par la création et l'émission de mille quarante-sept (1.047) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

#### *Souscription - Paiement*

HEPP IV Management Company S.à r.l., susnommée, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV, Compartiment 3, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de vingt-six mille cent soixante-quinze Euros (EUR 26.175,00) par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de vingt-six mille cent soixante-quinze Euros (EUR 26.175,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million vingt-deux mille cent soixante-quinze Euros (EUR 1.022.175,00) représenté par quarante mille huit cent quatre-vingt-sept (40.887) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15429. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155171/122.

(120204860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

### **Altrimenti Culture, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg F 9.359.

### STATUTS

Les soussignés, personnes morales et physiques, membres fondateurs:

Altrimenti & Associés Sarl

Société à responsabilité limitée

Siege sociale: 15 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. 151460

Monsieur Diego LO PICCOLO, de nationalité italienne, gérant de société, né à Bassano del Grappa (Italie) le 18 mai 1952, demeurant au 2b, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg,

Monsieur Giuseppe Collot, de nationalité italienne, professeur d'université, né à Sernaglia della Battaglia (Italie) le 30 novembre 1952, demeurant au 13, an der Retsch, à L-6980 Rameldange,

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination:

Altrimenti Culture association sans but lucratif

Elle a son siège au 15, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Le siège pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 2.** L'association a pour objet la promotion de la connaissance de l'histoire, de la civilisation, des traditions et coutumes italiennes et, d'autre part de constituer un trait d'union avec la réalité luxembourgeoise afin de créer une juste alliance entre les deux cultures et de réaliser une intégration nécessaire, dans le respect des différences.

Tout en gardant le caractère italien, l'Association s'efforcera également de développer un caractère international en s'adressant à toutes les nationalités.

L'Association veut en effet se situer sur un secteur caractérisé par des exigences culturelles de haut niveau impliquant des échanges sur le plan personnel et intellectuel.

Les activités de l'Association Altrimenti Cultura ASBL sont

(La liste ci-dessous est non exhaustive et n'est donnée qu'à titre indicatif.)

- L'organisation d'événements culturels et musicaux tels que spectacles, concerts, cinéma et autres activités;
- Présentation de livres et rencontre avec les auteurs;
- Débats;
- Organisation de voyages culturels;
- Activités pour enfants;
- Aménagement d'une bibliothèque et d'une médiathèque;
- Exposition de photos, peintures et toutes œuvres d'art;
- Cours de formation pour enfants et adultes;
- Réalisation de cours pour l'enseignement de la langue italienne.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** L'association comprend des membres actifs, des membres d'honneur et des membres donateurs.

Elle se compose de 3 membres actifs au minimum.

a) Les membres actifs

Ils ont les pouvoirs que leur confère la loi du 28 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

b) Les membres d'honneur

Ils ont le droit de fréquenter les locaux de l'association, d'être informés des activités et de participer aux activités de l'association. Ils peuvent participer aux assemblées générales avec un statut d'observateur (sans droit de vote) sur invitation du Conseil d'Administration.

c) Les membres donateurs

Les membres donateurs ont les mêmes droits que les membres d'honneur, mais ils soutiennent financièrement l'association par des donations régulières.

La qualité de membre actif, de membre d'honneur ou de membre donateur s'acquière par une demande écrite présentée au Conseil d'Administration et après accord de celui-ci.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses éventuelles fonctions sociales.

**Art. 7.** Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées ni sur les donations effectuées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut pas dépasser 1.000,00 euro par an. L'assemblée peut décider de cotisations différentes pour les trois types de membres, mais elles ne peuvent dépasser 1.000,00 euro par an.

**Art. 9.** L'assemblée générale qui se compose de tous les membres actifs et, éventuellement, des membres d'honneur et des membres donateurs, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres actifs le demandent par écrit au conseil d'administration.

Chaque membre actif peut donner procuration à un autre membre actif de le représenter à l'assemblée générale. Dans ce cas les procurations doivent être communiquées au conseil d'administration au plus tard trois jours avant la date fixée pour l'assemblée. Chaque membre actif ne pourra disposer de plus de deux procurations.

L'assemblée générale ordinaire aura lieu au plus tard le 30 juin de chaque année.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive ou message électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres actifs figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale qui connaît de tous les problèmes sociaux, au sujet desquels elle fixe les directives à suivre, doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts
- nomination et révocation des membres du conseil d'administration
- approbation des rapports d'activité et comptes
- dissolution de l'association

**Art. 13.** Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres actifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs. Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres actifs sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres actifs présents,

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres actifs, et des tiers par lettre confiée à la poste et par affichage au siège de l'association.

Toute modification aux statuts doit être déposée pour publication aux annexes du Mémorial dans un délai de deux mois après l'assemblée générale. Il en est de même pour toutes les autres obligations prévues par la loi du 28 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 15.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration élu pour une durée de 5 années. Le Conseil d'Administration se compose de 3 à 5 membres actifs élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

**Art. 16.** Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son Président ou à la demande de deux administrateurs ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents ou représentés.

**Art. 17.** Le conseil d'administration exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Il coordonne les activités, gère les finances et les biens de l'association ainsi que son éventuel personnel.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du Conseil d'Administration en fonction sont nécessaires.

Le Conseil d'Administration peut toutefois donner mandat à son Président ou à un autre membre en fonction de la représenter par une seule signature. Le Conseil décide dans ce de l'étendue du mandat à donner au membre.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice ainsi que le rapport d'activités.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale.

**Art. 20.** En cas de liquidation de l'association, les biens, après apurement du passif, sont affectés à une structure choisie par l'assemblée générale qui décide de la dissolution de l'association.

**Art. 21.** La liste des membres actifs est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres actifs, des membres d'honneur et des membres donateurs,
- les dons réguliers des membres donateurs,
- les subsides et subventions,
- les éventuelles recettes découlant des activités de l'association
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Ainsi fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

*Membres fondateurs*

Signatures

Référence de publication: 2012155545/136.

(120205286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

---

**Terranum Lux Ventures I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.908.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of November.

Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., a Cayman limited partnership having its address at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 20, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Terranum Lux Ventures I", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.908 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 10<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, under number 1595, on June 26<sup>th</sup>, 2012.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to accept, with effect as of the date hereof, the resignation of the following persons as Category B Managers of the Company:

- Mr. Luc Sunnen, born on December 22<sup>nd</sup>, 1961, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Marcel Stephany, born on September 4<sup>th</sup>, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The sole shareholder further resolved to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to appoint, with effect as of the date hereof, the following persons as new Category B Managers of the Company, for an unlimited duration:

- Ms. Kathryn O'Sullivan, born on June 28<sup>th</sup>, 1963, in San Jose, the United States of America, having her address at 92, route de Remich, L-5330 Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Malcolm Wilson, born on April 10<sup>th</sup>, 1957, in Nairobi, Kenya, having his address at 14, rue des Romains, L-5430 Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to transfer the registered seat of the Company from 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., une société en commandite par actions constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son adresse à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Terranum Lux Ventures I» ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.908 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 10 mai 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1595, le 26 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars U.S. (20.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé d'accepter, avec effet à la date des présentes, la démission, de leur qualité de gérants de catégorie B de la Société, des personnes suivantes:

- M. Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'associée unique a par ailleurs décidé de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat social jusqu'à leur démission.

*Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de nommer, avec effet à la date des présentes, en qualité de gérants de catégorie B de la Société, les personnes suivantes:

- Mme Kathryn O'Sullivan, née le 28 juin 1963 à San Jose, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 92, route de Remich, L-5330 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Malcolm Wilson, né le 10 avril 1957 à Nairobi, Kenya, ayant son adresse au 14, rue des Romains, L-5430 Niederdonven, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'associée unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1974. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155461/128.

(120205200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**InterV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.844.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-six of October.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary, residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

V2 Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.764, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of one proxy given under private seal dated 26 October 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of InterV Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.844 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, dated 28 August 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since the incorporation.

The appearing party, representing the whole corporate capital and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles, so that it will now read as follows:

" **Art. 11.** The company is administered by one or several managers, not necessarily shareholders, appointed by the shareholders.

A manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. New managers can be appointed at any time by resolution approved by shareholders representing 50% of the share capital.

Except if otherwise provided by the general meeting of shareholders, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

In relation to actions envisaged under the Scheme or any document in connection with the Scheme, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely V managers (each a "V Manager"), C managers (each a "C Manager") and E managers (each an "E Manager")), the company will only be validly bound by the joint signature of one V Manager and one C Manager. In any event, the company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

In relation to actions not envisaged under the Scheme or any document in connection with the Scheme, the Company will only be bound by the signature of each manager in office.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Other than in relation to actions or decisions envisaged under the Scheme or any document in connection with the Scheme, the board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Other than in relation to actions or decisions envisaged under the Scheme or any document in connection with the Scheme, decisions shall be taken by a unanimity of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In relation to actions or decisions envisaged under the Scheme or any document in connection with the Scheme, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of managers. In relation to actions or decisions envisaged under the Scheme or any document in connection with the Scheme, decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting."

#### *Second resolution*

The Shareholder resolves to insert an article 21 and a definition of "Scheme" in the Articles, which will read as follows:

" **Art. 21. Definitions.** "Scheme" means the English-law schemes of arrangement pursuant to Part 26 of the Companies Act 2006 between NEF Telecom Company B.V., Bulgarian Telecommunications Company AD and their Respective Scheme Creditors (as defined in the Scheme) as sanctioned by the court on 6 September 2012."

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

V2 Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.764, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, par une procuration sous seing privé donnée le 26 octobre 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé") de InterV Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.844 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 28 août 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 11 des Statuts, afin qu'il soit désormais rédigé ainsi:

" **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés. De Nouveaux gérants peuvent être nommés à tout moment par décision des associés représentant 50% du capital social.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En ce qui concerne les actions envisagées dans le Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des gérants V (chacun un "Gérant V"), des gérants C (chacun un "Gérant C") et des gérants E (chacun un "Gérant E")) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant V et d'un Gérant C. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature unique de toute personne ou personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas envisagées dans le Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet, la Société sera valablement engagée uniquement par la signature de tout gérant en fonction.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Sauf en ce qui concerne les actions ou les décisions envisagées au titre du Projet ou tout autre document en rapport avec le Projet, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Sauf en ce qui concerne les actions ou les décisions envisagées au titre du Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet, les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En ce qui concerne les actions ou les décisions envisagées au titre du Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. En ce qui concerne les actions ou les décisions envisagées au titre du Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide d'insérer un article 21 et une définition de "Projet" dans les Statuts, lequel sera rédigé ainsi:

" **Art. 21. Définitions.** "Projet" signifie les projets d'arrangement de droit anglais conformément à la Section 26 de la Loi des Sociétés 2006 entre NEF Telecom Company B.V., Bulgarian Telecommunications Company AD et leurs "Respective Scheme Creditors" (tel que défini dans le Projet) tel que stipulé par le tribunal le 6 septembre 2012."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14561. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155189/147.

(120205058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**Anex Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Patrick HOUBERT, jurist, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

acting as the representative of the board of directors of "ANEX GROUP S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 118549, (the "Company"),

pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated November 14, 2012;

a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company, has been incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on August 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of October 20, 2006, and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 26, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3042 of December 12, 2011.

2. The subscribed capital is set at FORTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-NINE THOUSAND EUROS (41,489,000.- EUR), represented by FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EIGHTY-NINE (41,489) shares of a par value of ONE THOUSAND Euros (1,000.- EUR) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the corporate capital may be increased up to SIXTY-NINE MILLION ONE HUNDRED FORTY-EIGHT THOUSAND EUROS (69,148,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR) each.

The board of directors is authorized, during a period of five years ending on November 7, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

4. In his meeting of November 14, 2012, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by a total amount of twenty million eight hundred and ninety-six thousand Euros (20,896,000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of forty-one million four hundred eighty-nine thousand Euros (41,489,000.- EUR) up to sixty-two million three hundred eighty-five thousand Euros (62,385,000.- EUR), by the creation and issue of twenty thousand eight hundred ninety-six (20,896) new shares with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, issued with a total share premium of nine hundred forty-seven Euros and six Cents (947.06 EUR) (the "Newly Issued Shares").

5. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed by:

a) "Philirex Trading Limited", a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24 De Castro Street, Akara Building (BVI), up to 16,664 shares, and

b) "Axelson Division Inc.", a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Road Town, Drake Chambers, P.O. Box 3321 (BVI), up to 4,232 shares,

and fully paid up by the aforesaid subscribers, together with the share premium, by contribution in kind consisting into conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claims that they hold against the Company (the "Contributions").

*Assessment - Contribution report*

The Contributions have been valued and described in a report, dated November 13, 2012, drawn up by "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a public limited company, with registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch,

acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in Luxembourg, under the signature of Mr. Marco CLAUDE, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

#### *Conclusion*

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to share premium account."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

6) As a consequence of such increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the articles of association is amended and will henceforth have the following wordings:

" **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at SIXTY-TWO MILLION THREE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND EUROS (62,385,000.- EUR), divided into SIXTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY-FIVE (62.385) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR) each."

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand one hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de "ANEX GROUP S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118549, (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 14 novembre 2012;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 20 octobre 2006,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3042 du 12 décembre 2011.

2) Le capital souscrit est fixé à QUARANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE EUROS (41.489.000,- EUR), représenté par QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF (41.489) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé peut être porté à SOIXANTE-NEUF MILLIONS CENT QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (69.148.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 novembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par

incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

4) En sa réunion du 14 novembre 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt millions huit cent quatre-vingt-seize mille Euros (20.896.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille Euros (41.489.000,- EUR) à soixante-deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille Euros (62.385.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt mille huit cent quatre-vingt-seize (20.896) nouvelles actions avec une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de neuf cent quarante-sept Euros et six Cents (947,06 EUR) (les "Actions Nouvellement Emises").

5) Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites par:

a) "Philirex Trading Limited", une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24 De Castro Street, Akara Building (IVB), à concurrence de 16.664 actions, et

b) "Axelson Division Inc.", une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Drake Chambers, P.O. Box 3321 (IVB), à concurrence de 4,232 actions,

et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission, par les souscriptrices prédites moyennant apport en nature consistant en conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles qu'elles détiennent à l'encontre de la Société (les "Apports").

#### *Evaluation - Rapport de l'apport*

Les Apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 13 novembre 2012, dressé par "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Marco CLAUDE, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

#### *Conclusion*

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to share premium account."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

6) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais les teneurs suivantes:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (62.385.000,- EUR), divisé en SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ (62.385) actions avec une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille cent euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54821. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154952/163.

(120205284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**Victorlux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 78.415.

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

LUX-PUGLIA SA de L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 72 1 32, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 4 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 981 du 21 décembre 1999, modifiée suivant acte sous seing privé du 8 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1006 du 2 juillet 2002,

ici représentée par Anna Maria PIERRI, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

associée unique de VICTORLUX SARL de L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 78 41 5, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 285 du 20 avril 2001, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 78 du 21 janvier 2004.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, la résolution suivante:

*Unique résolution*

Elle ajoute un alinéa à l'article 3 des statuts dont la teneur est la suivante:

" **Art. 3.**

...

Elle pourra se constituer caution réelle ou personnelle pour compte d'autrui."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierri et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 novembre 2012. Relation EAC/2012/15727. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012157983/35.

(120208550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**Podolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.048.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Alain TAILLANDIER, podo orthésiste, né à Romainville (France) le 17 septembre 1952, demeurant à L-5553 Remich 32a -32b, Quai de la Moselle

2.- Mademoiselle Sandra TAILLANDIER, employée privée, née à Bobigny (France) le 11 décembre 1973, demeurant à F-94270 Le Kremlin Bicetre, 12 ter avenue du Docteur Antoine Lacroix

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

PODOLUX S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise dont les activités sont orthopédistes, cordonniers, bandagistes, podologues et pédicure, ainsi que le commerce des articles de ces branches.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Frisange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Alain TAILLANDIER, prénommé, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	25
2.- Mademoiselle Sandra TAILLANDIER, prénommée, SOIXANTE-QUINZE PARTS SOCIALES . . . . .	75
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Alain TAILLANDIER, prénommé,

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-5752 Frisange, 6B, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: A. Taillandier, S. Taillandier, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012156600/74.

(120206348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

---

**Folsom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.190.

En date du 15 octobre 2012, l'Assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. La révocation du mandat de M. Wim RITS, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
2. La révocation du mandat de M. Giovanni LA FORGIA, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
3. M. Mattia DANESE, né le 20 Octobre 1975 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, est élu nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée;
4. M. Salvatore DELLE CAVE, né le 24 septembre 1980 à Avellino (Italie), avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, est élu nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012158847/18.

(120209833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

**Heerema Group Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.438.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2011, que les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2011, que KPMG Luxembourg S.à r.l., L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommé Réviseur d'entreprises agréée de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012158913/15.

(120209749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

**Pacific Mezz Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.397.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions daté du 07 mars 2012 que 500 actions de la Société, appartenant à ELM-BRIDGE INVESTMENTS Pte. Ltd., ont été transférées avec effet immédiat à la Société PACIFIC MEZZ Pte Limited, ayant son siège social au 168, Robinson Road, 37-01, Capital Tower, Singapore 068912.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACIFIC MEZZ INVESTCO S.à r.l.

Référence de publication: 2012152536/13.

(120200776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---